

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire. Néanmoins, un test d'évaluation de début de stage sera réalisé pour obtenir une photographie du niveau de départ.

Méthodes pédagogiques et évaluation :

- Méthodologie alternant approche théorique et application concrète de l'évaluation des risques ;
- Etude de cas pratique fondée sur l'analyse des situations de travail de l'entreprise ;
- Un support de formation est remis au stagiaire en fin de session
- Une attestation de suivi de formation est remise au stagiaire en fin de session.
- Evaluation par questionnaire (type QCM ou exercices par questions ouvertes)

Durée et lieu de formation :

21 HEURES – 3 JOURS
en intra-entreprise

Moyens

pédagogiques :

PC portable, présentation PowerPoint.

· Supports documentaires.

OBJECTIF

- ◆ Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés.
- ◆ Repérer les sources de danger et évaluer les risques dans l'entreprise.
- ◆ Identifier les étapes pour construire le document unique ; établir les critères d'évaluation ;
- ◆ Identifier les mesures à prendre dans le cadre d'un plan d'action.

PUBLIC

- ◆ Responsable d'entreprise ;
- ◆ Chargé de prévention, Responsable hygiène et sécurité ;
- ◆ Membres du CHSCT, Manager ;
- ◆ Toute personne chargée de s'occuper des actions de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

PROGRAMME

Jour 1 : 9H à 12H30 et 13H30 à 17H

Les fondements légaux et juridiques
*La loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 obligeant le chef d'entreprise à mettre en place une démarche globale de prévention des accidents du travail et maladies professionnelles basé sur l'application des neuf principes généraux de prévention énoncée dans l'article L'4121-2 du code du travail ;
*Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant sur la création d'un document relatif à l'évaluation des risques, basé sur la réalisation d'un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ;
*La notion juridique de responsabilité de l'employeur (la faute inexcusable et l'évolution de la jurisprudence).

Jour 2 : 9H à 12H30 et 13H30 à 17H

-Comprendre les grands principes : -Les enjeux de la prévention ; -La démarche globale et les principes généraux de prévention ; -Les acteurs de la prévention entreprise ; -Les atteintes à la santé (les AT-MP) ;

-Les notions de danger et de risque.
*Évaluer et classer les risques :

-Maîtriser les étapes ; -L'inventaire des postes de travail d'entreprise ; -L'identification des situations dangereuses et les risques associés (par unité de travail) ; -Estimer pour chaque situation dangereuse la gravité des dommages potentiels et la fréquence d'exposition les salariés.

*La notion de pénibilité au travail
-Les 10 facteurs d'exposition à évaluer ;
-Les obligations déclaratives de l'employeur et le compte personnel de pénibilité ;
-le diagnostic à annexer au DUER.

*Hiérarchiser les risques et déterminer les priorités d'un plan d'action -La cotation des risques et leur classement par ordre de priorité ;

-Le choix des mesures de prévention ;
-La mise en œuvre et le suivi.

Jour 3 : 9H à 12H30 et 13H30 à 17H

- ◆ Mettre en place un plan d'action visant à supprimer ou réduire l'exposition des salariés aux facteurs identifiés lors du diagnostic ;
- ◆ Intégrer le diagnostic et le plan d'action au DUER ;
- ◆ Remplir les obligations déclaratives de l'employeur en matière de compte personnel de pénibilité.